

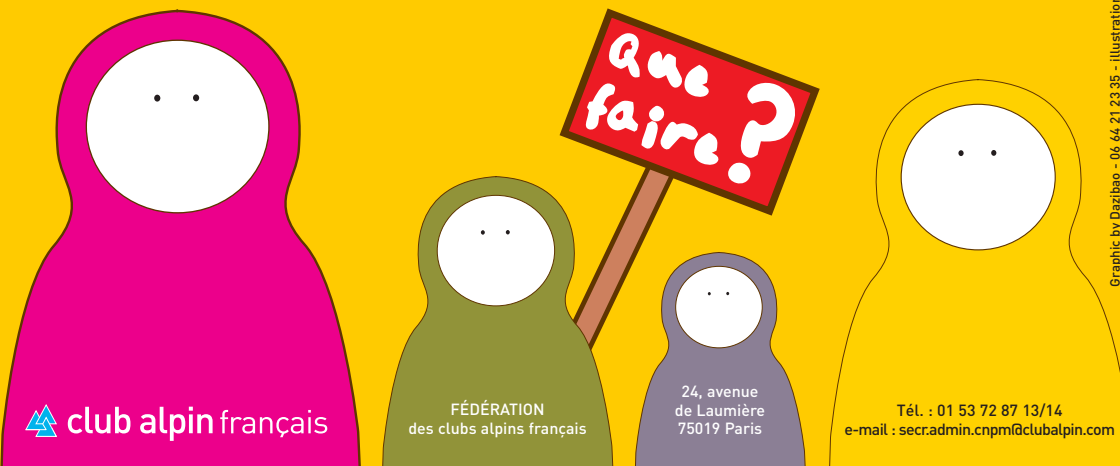
EN TANT QUE CAF

- Prendre position sur tous les grands problèmes concernant la montagne.
- Agir en concertation avec d'autres structures associatives ou institutionnelles.
- Utiliser nos associations locales et nos commissions nationales pour « faire passer le message ».

EN TANT QU'ADHÉRENT DU CAF

- Avoir sur le terrain un comportement en accord avec nos principes.
- Dialoguer, sensibiliser les autres usagers.
- Informer des difficultés constatées les élus, les administrations et les responsables du club.
- Participer aux actions proposées par le club (stages, rassemblements, pétitions, enquêtes publiques, etc.).

Réalisé avec le soutien financier du ministère de l'écologie et du développement durable.
Ce document est imprimé sur un papier Munken Lynx à partir d'une pâte ECF (sans chlore).
Les rejets de la papeterie qui fabrique ce papier sont parmi les plus faibles au monde.

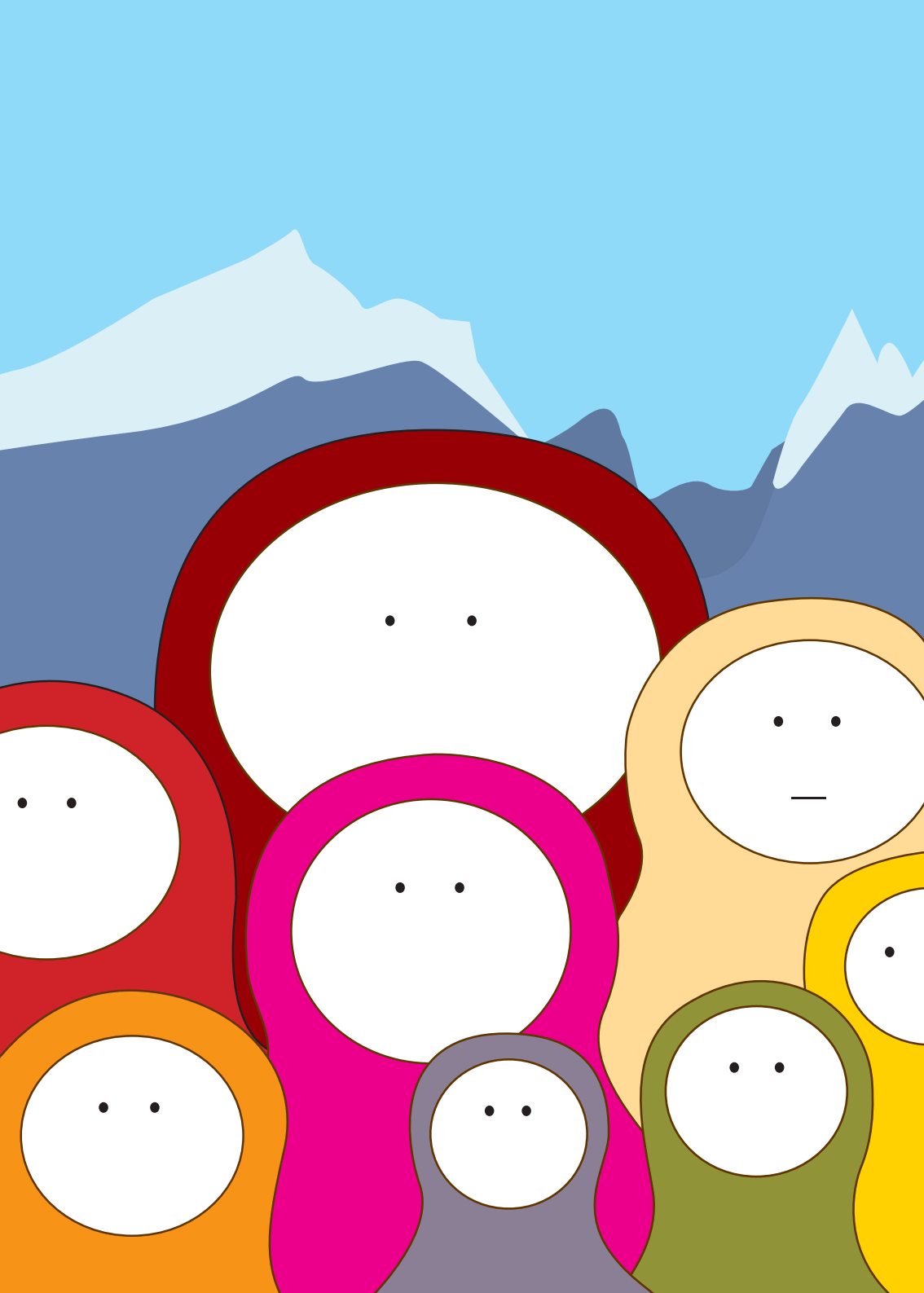


Graphic by Dazibao - 06 64 21 23 35 - Illustrations david cosson - tous droits réservés©

Charte montagne

DU CLUB ALPIN FRANÇAIS





Pour un développement respectueux de l'environnement

Préambule

Depuis plus d'un siècle, le club alpin français assume les grandes tâches qui lui incombent : éducation alpine, équipement de la haute montagne en refuges, participation aux grandes étapes de l'alpinisme sur tous les continents.

En 1976, l'Assemblée Générale de Thonon avait défini les principes de sa politique en matière d'aménagement et de protection. Aujourd'hui, le CAF considère la sauvegarde de la montagne comme une responsabilité toujours plus actuelle. Ne pas poursuivre clairement dans cette voie nous disqualifierait auprès des générations futures, car les agressions contre le patrimoine naturel ne cessent de se multiplier. Notre démarche ne recèle aucune

entreprise politique au sens partisan du terme. Elle l'est peut-être au sens noble, dans la mesure où elle correspond à une réflexion sur l'avenir, de la part de citoyens qui appartiennent par ailleurs à des courants de pensée différents.

Mais pour être efficace, une politique de protection de la montagne nécessite une évolution des mentalités. C'est le rôle du CAF et de toutes les associations d'alpinisme d'informer, d'éduquer, de promouvoir un véritable code de bonne conduite du pratiquant de la montagne. Il faut rappeler, en permanence, que si celle-ci constitue notre patrimoine commun, sa fragilité impose à tous un comportement responsable.



Une éthique

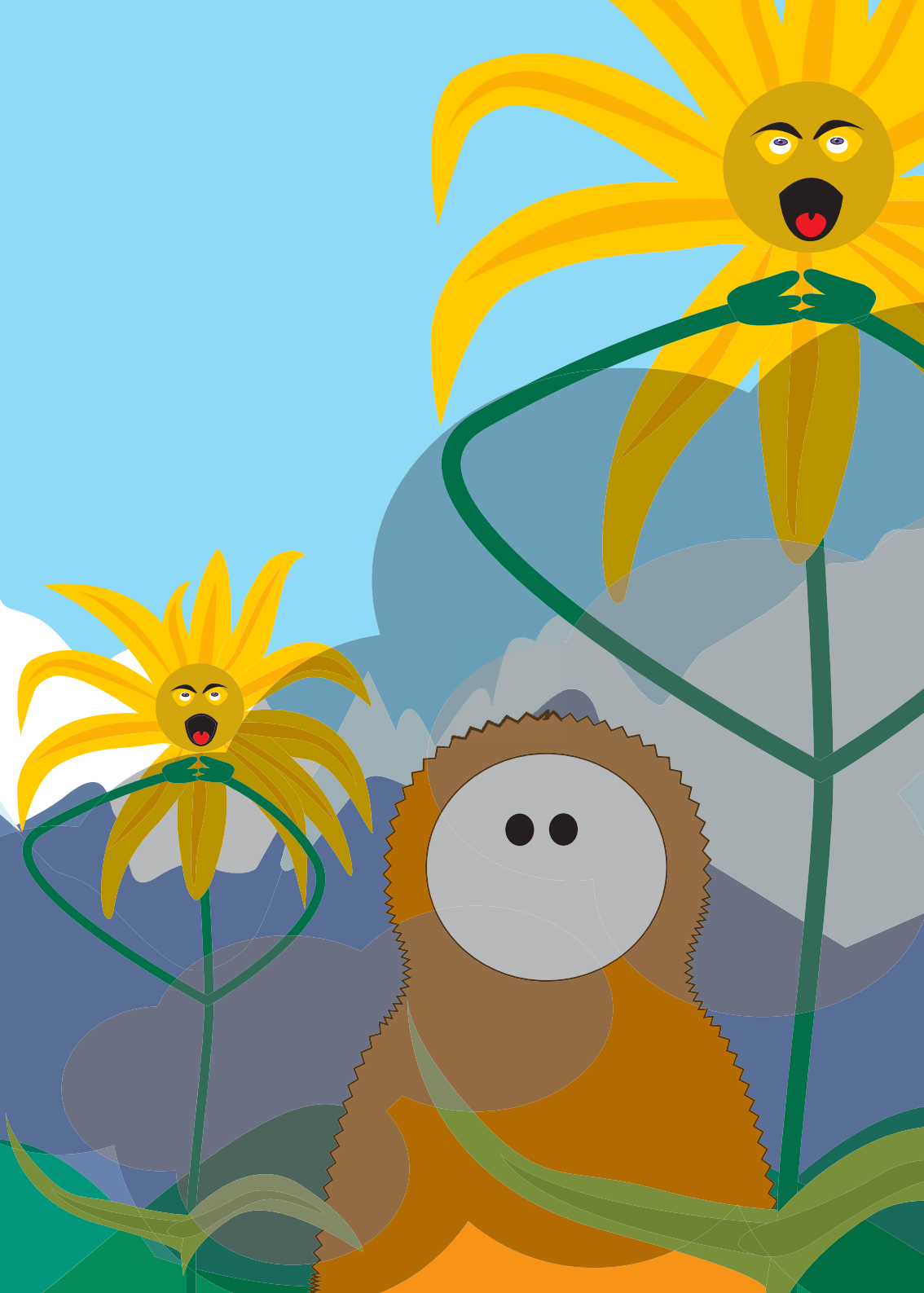
La montagne est toujours un domaine d'accès difficile, parfois dangereux. A ceux qui surmontent ces difficultés ou ces dangers, elle apporte en récompense des satisfactions d'ordre esthétique et moral, parfois spirituel, au premier rang desquelles se placent le goût pour l'effort, la jouissance de l'espace et du silence dans un cadre exceptionnel. Parce qu'elle s'appuie sur des valeurs telles que la beauté, l'amour de la nature et l'effort gratuit, cette relation avec la montagne a engendré une véritable éthique. De celle-ci, qu'il a contribué à créer, le CAF est toujours porteur.

Dans toutes les couches de la population, un nombre croissant de nos contemporains est attiré par la montagne. Les activités alpines deviennent progressivement des sports de masse. Il en résulte une augmentation de la fréquentation qui représente un risque majeur. Le suréquipement en remontées mécaniques, en routes, en constructions diverses, entraîne une certaine banalisation des paysages.

La montagne doit être considérée comme une richesse naturelle, et une richesse rare qu'il faut protéger comme telle. Assurer une véritable maîtrise des équipements ne peut que répondre aux aspirations des amateurs de ski de randonnée ou nordique, d'alpinisme, d'escalade, de parapente, de canyoning...et donc aller dans le sens de l'intérêt à long terme des habitants permanents.

La montagne est aussi le lieu de vie de populations enracinées depuis longtemps. Leurs conditions d'existence, souvent précaires, ont façonné une civilisation originale des hautes terres (dans les domaines de l'architecture, de l'agriculture, de la circulation, de l'industrie et du tourisme). Une véritable identité caractérise les habitants des hautes vallées. Les nouvelles couches de population qui ont choisi d'y vivre en permanence et de s'y investir à long terme apportent un sang neuf dans de nombreuses vallées vidées par l'exode rural.

La richesse et la diversité de ces «cultures» de vallée, témoignant d'une adaptation permanente aux difficultés du milieu et aux réalités de l'économie, sont des valeurs indissociables d'un patrimoine montagnard en évolution constante.



Les menaces sur le milieu

Au cours des dernières années, on a pu observer

1. Une urbanisation aux différents niveaux d'altitude, aussi bien par la création de villes nouvelles à vocation de stations de sport d'hiver que la métamorphose d'anciens villages devenant de vastes nébuleuses de résidences secondaires.

2. La construction de nouvelles routes et pistes, dont certaines sont justifiées (alpages, forêts), mais qui favorisent la pénétration des véhicules à moteur, engendrent des mécanismes d'érosion, détruisent des sentiers et segmentent l'espace naturel au détriment de la faune et de la végétation.

3. La prolifération des remontées mécaniques qui atteignent maintenant des versants par nature impropres au ski de piste, dans une sorte de fuite en avant pratiquée par certaines stations en difficulté.

4. L'augmentation de la navigation aérienne à moteur.

5. Le passage sur les sentiers et les alpages d'engins motorisés, malgré la loi souvent détournée ou inappliquée.

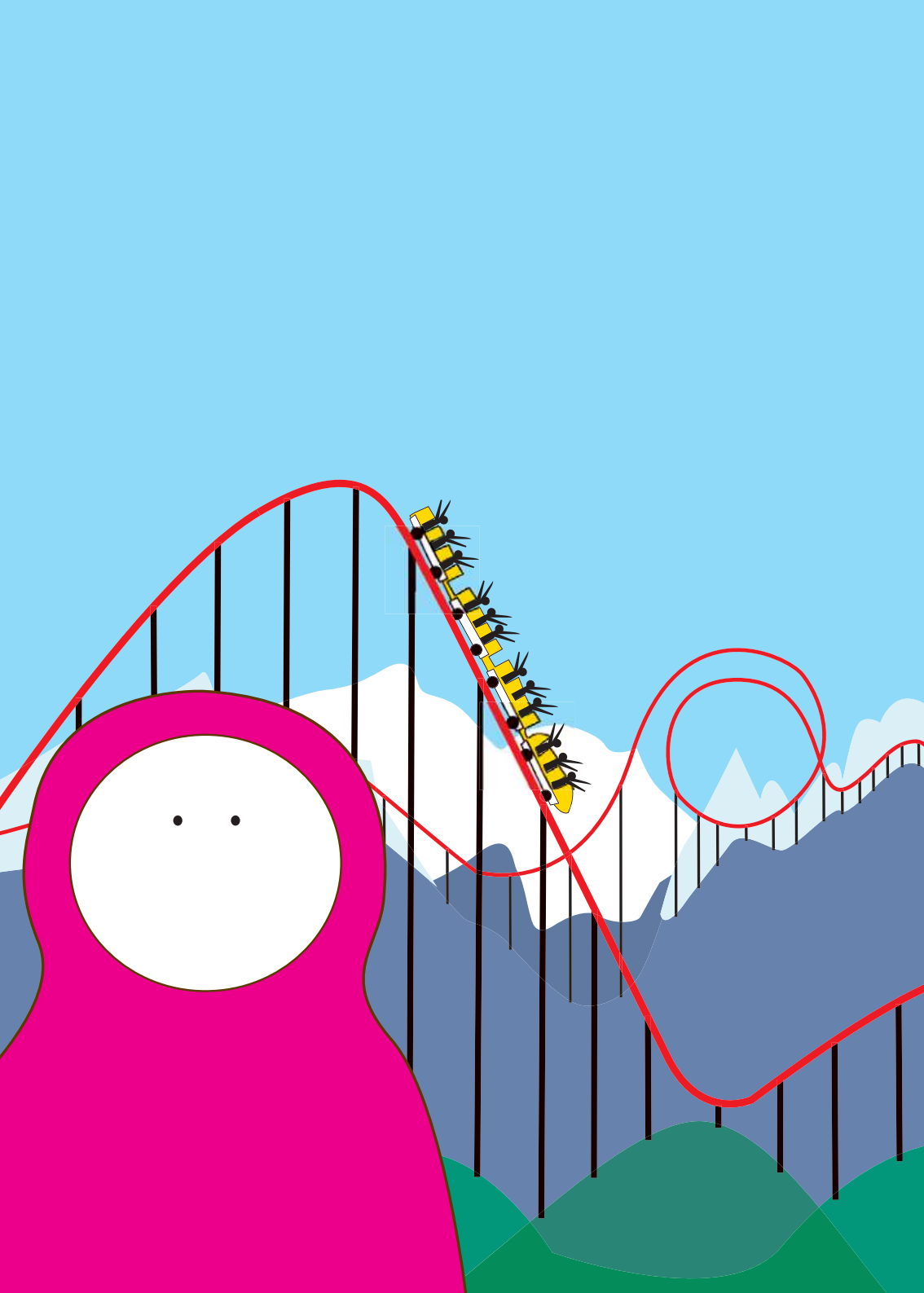
6. La surfréquentation de certains sites, en particulier en haute montagne, due à la présence de grands refuges, de remontées mécaniques qui en facilitent l'accès, ou à des phénomènes de mode.

7. Des excès en matière d'équipement de voies d'escalade.

8. Le comportement individualiste et «consommateur» des touristes, alpinistes compris, qui oublie souvent de respecter l'intégrité et le silence des lieux.

9. Les réalisations et les projets de liaisons routières transmassifs (autoroutes, tunnels), qui constituent une menace pour les hautes vallées (circulation de poids lourds).

10. La déprise agricole en zone de montagne avec toutes ses conséquences inquiétantes (friches, disparition d'une architecture et d'une identité, etc.)



LES DANGERS D'UN DÉVELOPPEMENT NON MAÎTRISÉ

1. Pour la diversité biologique du milieu montagnard.

Moins habitée, la montagne n'a pas connu la culture intensive comme en plaine et la diversité biologique y est encore très importante. Les scientifiques nous alertent depuis longtemps au sujet des espèces menacées et des risques - à long terme - consécutifs à leur disparition. Ces équilibres fragiles, constitués au cours des millénaires, ne peuvent résister aux pollutions diverses et à la surfréquentation.

2. Pour la beauté particulière des paysages montagnards.

Les progrès du génie civil nous donnent désormais un pouvoir redoutable : celui de modifier brutalement des paysages. Nous avons hérité de sites sculptés par l'érosion et le travail des paysans et des forestiers. Aujourd'hui, nous les transformons à volonté, selon les désirs du moment. Il en résulte que les paysages se banalisent, que la laideur et l'uniformité peuvent s'installer progressivement et de façon souvent irréversible.

3. Pour une forme spécifique de civilisation que la montagne avait engendrée.

L'appauvrissement de la « culture sportive » est en cours. Le silence et l'espace sont progressivement grignotés. A la notion d'effort individuel, se substitue celle de la suppression de tout effort autre que financier. La montagne se voit attribuer un rôle de parc d'attractions où le « client » cesse d'exercer des choix pour acheter le droit à des distractions strictement normalisées. Aujourd'hui, la fréquentation de la montagne se trouve soumise à un modèle « culturel » qui va à l'encontre de sa sauvegarde et même de son attrait, à plus ou moins long terme.

Les coutumes des communautés montagnardes sont noyées dans le message standardisé de la communication commerciale et reléguées au rang de curiosités du passé. Les populations locales perdent trop souvent l'initiative ou le contrôle de l'information sur leur identité. Les caricatures sont fréquentes.

La puissance publicitaire des modèles citadins laisse peu de chance de survie à des modes de vie ou de pensée considérés désormais comme « hors normes ».

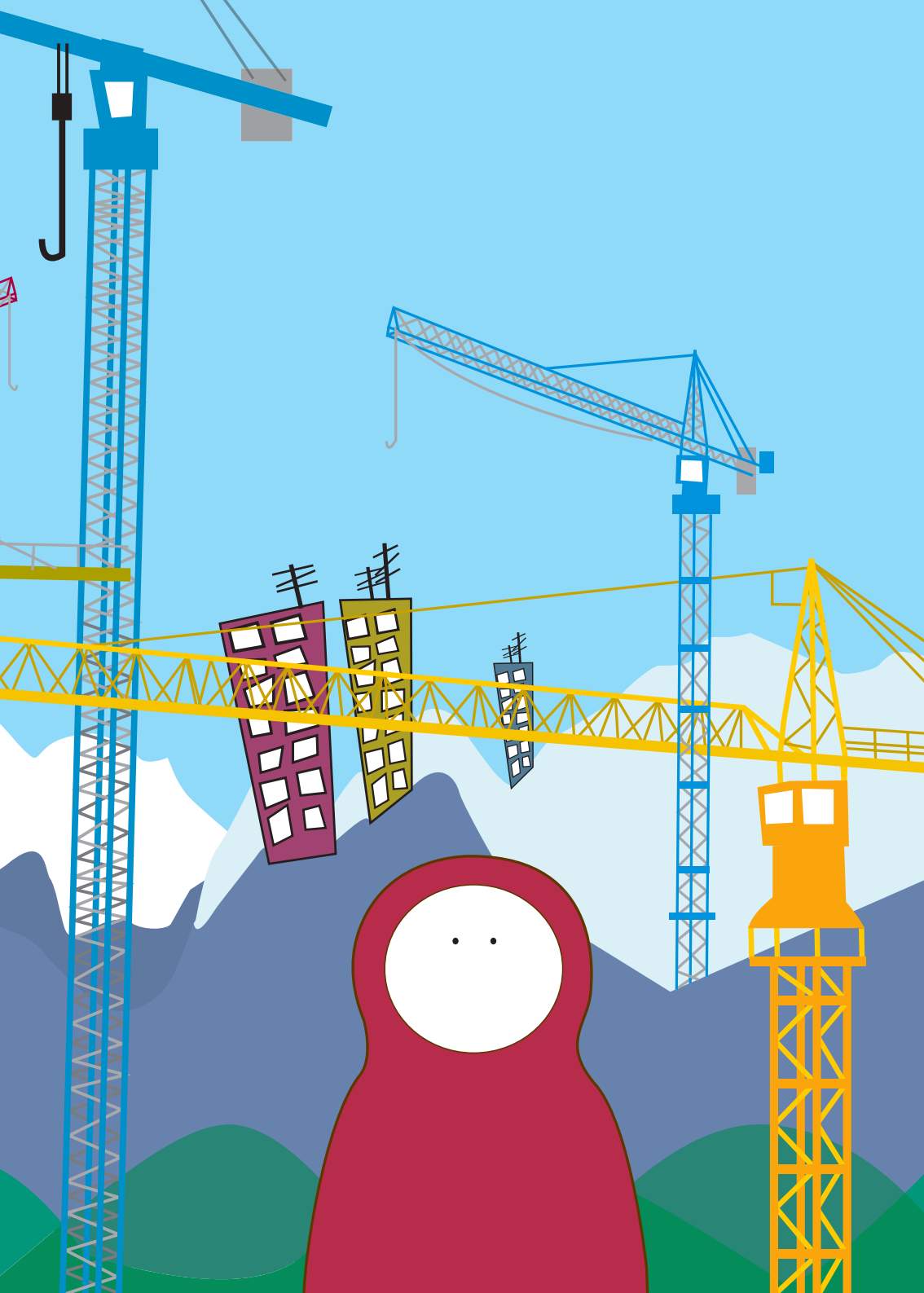
PROPOSITIONS POUR UNE DÉMARCHE COHÉRENTE

L'évolution des communautés villageoises de montagne est compréhensible, mais nous considérons qu'elle est dangereuse si elle se fait sans discernement, au mépris d'un patrimoine universel.

Notre attitude d'incitation à la réserve, à la réflexion, à l'information, est dictée par la volonté de protéger l'environnement montagnard, de sensibiliser les populations locales aux risques d'un développement non maîtrisé, de les aider à trouver des solutions plus conformes à l'intérêt général. Le choix d'un environnement préservé, n'est pas une fin en soi ; protéger un paysage ne signifie pas le figer et le réduire à la seule dimension de témoin des activités humaines passées. Nous considérons la « vie humaine » comme prioritaire, dans les décisions d'aménagement ou de protection.

Il faut avoir une vision à long terme et conserver pour les générations futures des sites capables de cristalliser les rêves et les émerveillements des hommes. Préserver la nature, c'est mettre en valeur les potentialités locales. Il est donc essentiel qu'avant la réalisation de tout projet d'aménagement, on établisse un bilan objectif de ses avantages et de ses inconvénients : inventaire écologique, incidences directes et indirectes du projet.





Pour une vie économique adaptée au milieu

Pour le Club Alpin Français, la recherche et la satisfaction à long terme des intérêts des populations montagnardes passent nécessairement par le respect du milieu naturel dans toutes les formes d'aménagement.

Les communautés nationale et européenne doivent soutenir au maximum le choix des populations souhaitant maintenir une véritable activité agricole de montagne. Elles devront lutter par des aides appropriées contre la désertification des villages et des vallées. Les pouvoirs publics ont le devoir de favoriser une pluriactivité reconnue par un statut, la protection de produits de qualité commercialisés par des circuits courts, la relance de l'artisanat ou d'une petite industrie. Ils doivent maintenir les services publics et donner la priorité à un tourisme dont les habitants seront les acteurs et bénéficiaires principaux.

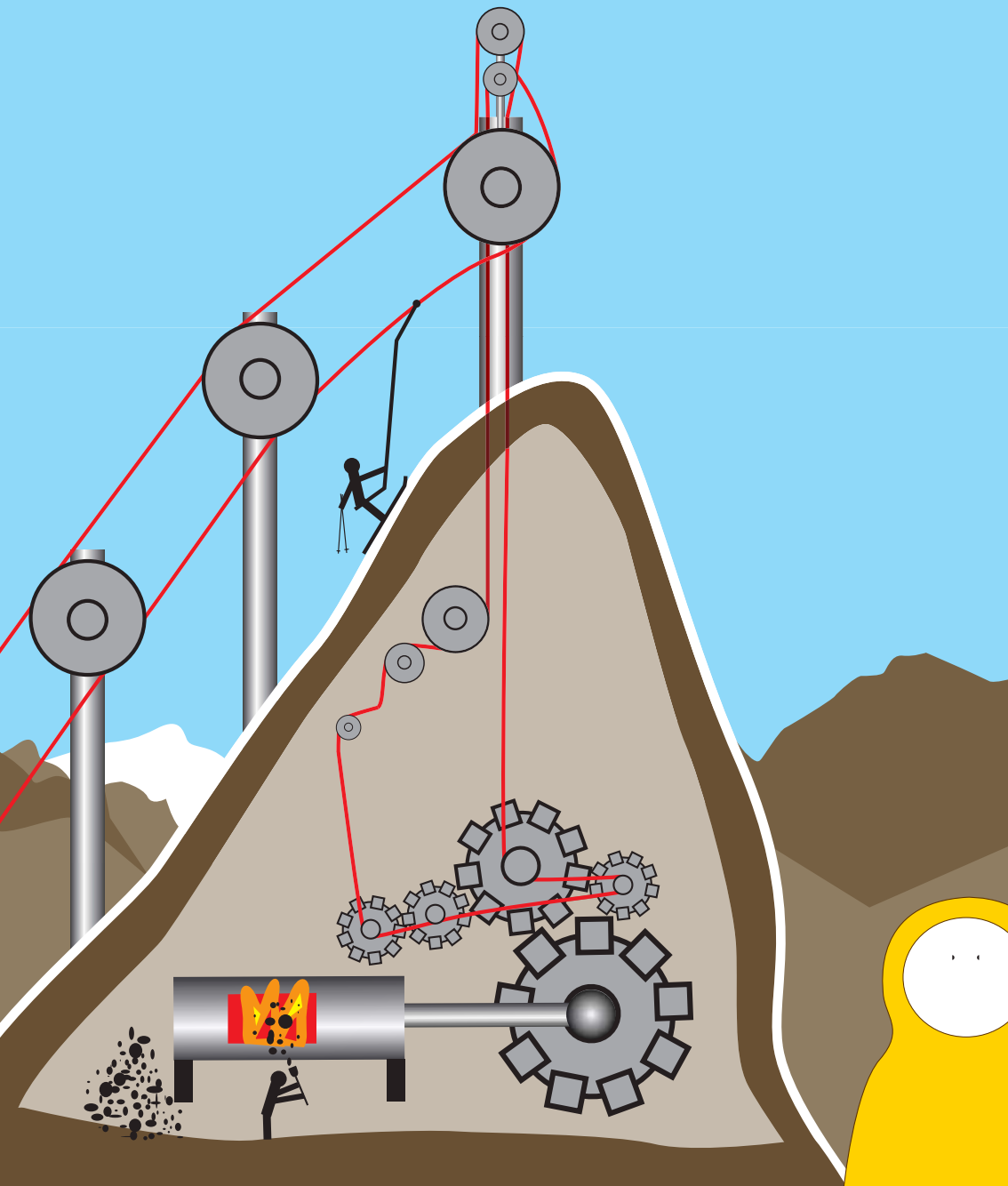
Le rôle de protecteur du milieu et des paysages sera valorisé. Ceux qui travaillent pour l'évolution et l'entretien du patrimoine montagnard doivent trouver dans ce rôle dignité et vie décente. En aucun cas, la vie des régions montagnardes ne devra être sacrifiée au plus grand confort et à la plus grande rapidité de communication des populations citadines des grands bassins économiques voisins ou éloignés.

La politique des espaces protégés, des parcs nationaux ou régionaux devra être infléchie : les communes dont le territoire est « protégé » devront bénéficier d'une réelle solidarité nationale ou régionale pour soutenir leurs finances et leurs actions en faveur d'une vie économique adaptée aux contraintes imposées par l'intérêt général.

Pour un urbanisme harmonieux

Dans ce domaine, nous préconisons les mesures suivantes :

1. Élaboration par l'État et les collectivités locales de schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme, valables dix ou quinze ans, définissant les zones devant rester naturelles et avec lesquelles les plans d'occupation des sols devraient être compatibles.
2. Arrêt de la création de stations intégrées, grandes consommatrices d'espaces vierges.
3. Protection de l'architecture traditionnelle.
4. Péréquation financière entre les communes pratiquant un tourisme respectueux de l'environnement et celles qui ont choisi un développement plus « industriel ». Cette péréquation doit prendre en compte toutes les ressources fiscales de la commune et pas seulement les dotations de fonctionnement.



Pour des moyens de communications raisonnés

• La révolution des moyens de transport est à l'origine de la rapide évolution des régions de montagne. Ces dernières bénéficient maintenant d'un réseau très dense de moyens de communications permettant non seulement des relations rapides en toutes saisons mais aussi une pénétration réduisant l'étendue des zones inaccessibles par des moyens mécaniques. Il appartient aux hommes de garder aux montagnes leur dimension, leur profondeur et leur statut d'espaces sauvages voués à diverses formes d'aventures sportives au contact d'une nature préservée. Notre civilisation moderne a besoin de ces réservoirs de rêve et d'évasion.

• La desserte routière des habitats permanents est une nécessité ; les transports collectifs doivent être favorisés dans les endroits très fréquentés.

• Les voies ferrées existantes doivent être maintenues.

• On limitera strictement la construction d'infrastructures routières et autoroutières en zone de montagne : la priorité sera donnée à l'aménagement des routes existantes et au transfert sur rail du transport international de marchandises.

• La création de pistes forestières et pastorales sera limitée au strict minimum. Les maires devront faire appliquer la législation sur la circulation des engins motorisés et limiter le nombre de voies ouvertes au trafic, par arrêté municipal et par la pose de barrières efficaces.

Quels équipements mécaniques pour demain ?

• Interdiction de nouvelles liaisons interstations et de toute création en site vierge.

• Modernisation des équipements existants, suppression des équipements abandonnés et réhabilitation des sites endommagés.

• Soumission de tout projet d'équipement en neige artificielle à une étude d'impact.

Des solutions pour les lignes électriques

• Renoncement aux équipements aériens de haute et très haute tension sur des sites nouveaux.

• Enfouissement des lignes de basse et moyenne tension.

• Modernisation et meilleure adaptation à l'architecture locale des éclairages publics des villages.

Pour une réduction de la navigation aérienne à moteur

- Limitation très restrictive des vols à moteur en montagne.
- Interdiction du vol au dessous d'une certaine distance au sol afin d'en supprimer les nuisances.
- Interdiction des ULM et parapentes à moteur.
- Arrêt de la création de nouvelles aires et hélistructures.
- Interdiction des déposes et des reprises aériennes touristiques ou sportives dans les montagnes européennes.

Pour des refuges intégrés

Le refuge a pour fonction prioritaire la sécurité des usagers de la montagne : c'est un équipement d'intérêt général à vocation sportive et touristique. Conçu pour favoriser les pratiques de la montagne, il ne doit pas contribuer à les dénaturer. Il ne peut, non plus, constituer un élément perturbant dans un milieu qui doit garder son authenticité et, le plus souvent possible, son âpreté ainsi qu'une rudesse naturelle dans son approche.

Un maximum de sites sera laissé vierge de tout équipement : ces zones seront déterminées de façon

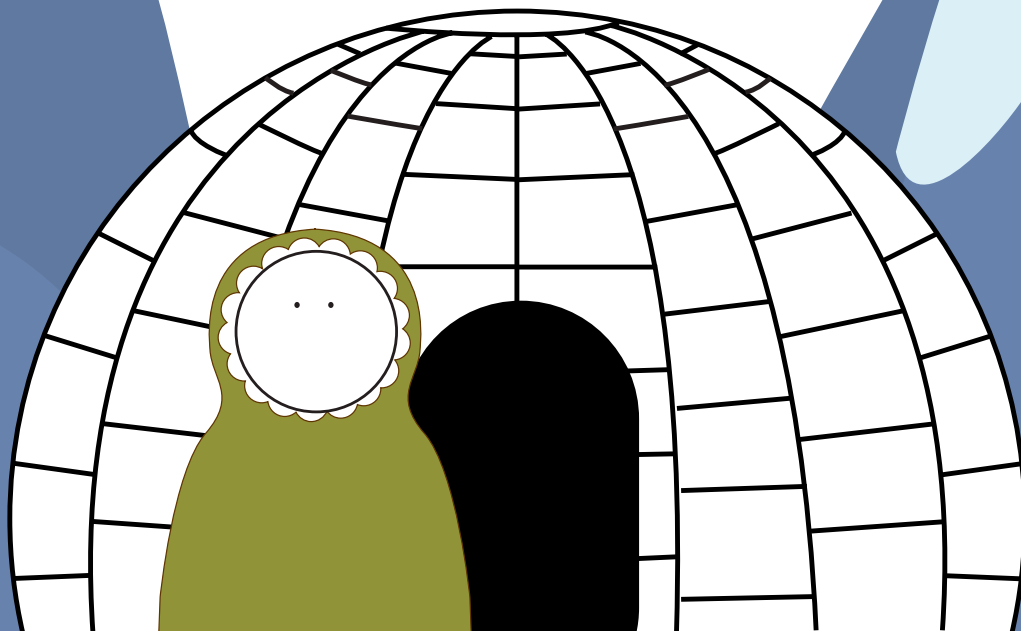
précise par une large concertation et identifiées sur des cartes communiquées à toutes les instances nationales, régionales ou locales concernées. Une implantation nouvelle devra faire l'objet du même consensus, même en dehors des parcs ou réserves naturelles.

L'agrandissement des hébergements existants se fera dans la limite de la capacité d'accueil écologique des sites concernés. Il ne devra pas induire des formes indirectes de perturbation du milieu naturel par redimensionnement important des voies d'accès ou création de moyens mécaniques d'approche ou d'approvisionnement.

Le refuge devra contribuer à la propreté des sites desservis. Il ne devra pas être un facteur supplémentaire de pollution et devra être équipé d'installations permettant le traitement des eaux qu'il utilise.

Le gardien du refuge participe à l'information des montagnards et des touristes dans les domaines de la sécurité et de la protection du milieu.

Chaque fois que cela est possible, des hébergements de type « gîte d'étapes » seront réalisés dans les zones habitées en permanence ou de façon saisonnière. Ils deviendront des éléments d'animation des hautes vallées. Leur conception associera les partenaires locaux, acteurs du monde de la montagne et du tourisme (conseils de vallée ou équivalents).





Pour des pratiques sportives respectueuses de l'environnement

Rassemblant la majorité des pratiquants, bénéficiant d'une grande crédibilité et de moyens de formation, d'information et de communication, le C.A.F. participe à l'évolution des mentalités. Ses projets sportifs et d'aménagement intègrent sa préoccupation de protection du milieu.

Les pratiques sportives ne seront encouragées et développées par le C.A.F. que si elles permettent d'évoluer en harmonie avec le milieu. La haute montagne doit rester un terrain d'aventure non dénaturé ; les parois rocheuses relèvent des techniques de progression de l'alpinisme. L'équipement des sommets et de leurs différents itinéraires d'accès doit échapper à tout plan d'équipement et à toute « gestion » normatrice sous prétexte de sécurité. La sécurité en escalade et en alpinisme passe par la formation, l'information et l'autonomie des pratiquants. Les voies équipées à demeure, en dehors des sites écoles, doivent rester l'exception. Il en est de même pour les « vie ferrate ».

Dans toutes les disciplines, la discrétion est la règle ainsi que le respect des habitants, de leurs usages et coutumes, de leurs biens et propriétés, de leurs réglementations.

Une pratique – quelle qu'elle soit – sera interrompue si elle doit perturber la vie locale ou l'équilibre du milieu naturel.

Chaque fois que possible, des conventions seront passées entre les représentants des sportifs et les autorités locales élues, afin de garantir la plus grande liberté d'accès aux sites, de responsabiliser les pratiquants et d'éviter les interdictions complètes.

Pour les montagnes du monde

Les atteintes à l'intégrité du milieu montagnard n'étant pas limitées à notre pays, il convient d'adopter une vision internationale des problèmes, comme nous y invite par exemple la Convention Alpine. Ce souci de protection ne doit cependant pas porter atteinte au principe de la liberté d'accès aux montagnes.

Texte adopté par l'assemblée générale du Club alpin français à Lille en janvier 1994